



Association

Avec des mots Médiation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

STAGES INTER OU STAGE CATALOGUE

Pré-requis : Les stages peuvent nécessiter des pré-requis ; il est donc nécessaire de se référer à ces conditions pour chaque formation proposée. En effet, certaines formations s'adressent spécifiquement à des professionnels qualifiés : médiateurs familiaux diplômés d'état, assistantes maternelles qualifiées, travailleurs sociaux qualifiés... Les problématiques évoquées en stage sont d'ordre professionnel.

Tarifs au 1er janvier 2022 :

Formation professionnelle : 164 € TTC par jour*

Inscription individuelle : 124 € TTC par jour*

* Activité de Formation Continue exonérée de TVA, instruction du 05.03.85 de la Direction Générale des Impôts

Ces montants ne comprennent que le coût pédagogique et ne couvrent ni les frais d'hébergement ni les frais de restauration.

Inscriptions et règlement : Les inscriptions sont soumises au versement d'arrhes à hauteur de 100 euros. Une convention individuelle est établie au plus tard 10 jours avant la formation, avec la confirmation de celle-ci et jointe à des informations complémentaires sur les conditions pratiques.

Les formations peuvent accueillir entre 8 et 14 stagiaires. En-dessous de 8 stagiaires, l'Association Avec des mots Médiation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Les frais déjà réglés par les participants leur seront alors remboursés. Au-dessus de 14 stagiaires, les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et chèques d'arrhes. La totalité des frais d'inscription doivent être réglés au plus tard 30 jours après la réalisation de la formation ; une facture étant adressée aux participants, à leur employeur ou à l'organisme finançant ladite formation.

Délai de réflexion et annulation : En vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, le stagiaire dispose d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter adressée par lettre recommandée avec avis de réception à l'Association Avec des mots Médiation – 31 rue Paul Bert – 59260 HELLEMMES. En cas d'annulation par un participant de son inscription moins de 10 jours avant la formation, l'association Avec des mots Médiation retient les 40 euros d'arrhes, et peut être amené à facturer tout ou partie de la formation selon les conditions (sauf cas de force majeure) et le délai d'annulation.

Reports de formation et réclamations : Toute demande de report et/ou toute réclamation est à faire par courrier à l'Association Avec des mots Médiation – 31 rue Paul Bert – 59260 HELLELLES ou par courriel à avecdesmotsmediation@gmail.com, à l'attention de la responsable de la formation.

Protection des données : Les données personnelles communiquées par les participants ne sont pas diffusées et leur utilisation respecte les recommandations de la CNIL.

Différends éventuels : Si une contestation ou un différend survient, celui-ci pourra être exposé dans le cadre d'une médiation auprès d'un professionnel qualifié. Si le différend persistait, le Tribunal de LILLE sera seul compétent pour régler le différend.

STAGES INTRA OU STAGE EN INSTITUTION/ENTREPRISE

Pré-requis : Lorsque les stages nécessitent des pré-requis, ceux-ci sont mentionnés explicitement sur la proposition-devis. Les problématiques évoquées en stage sont d'ordre professionnel.

Tarifs : Le prix de chaque stage est établi sur mesure par devis sur demande à l'Association Avec des mots Médiation. Le prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). Il détaille les coûts pédagogiques, frais de déplacement et hébergement du formateur. Il ne prend pas en compte les frais de location de salle et les frais des stagiaires (de repas, hébergement, déplacement).

Les coûts pédagogiques pour l'association Avec des mots Médiation sont de l'ordre de 1000 euros par jour pour un stage intra (les demi-journées de formation étant possible, le prix d'une journée de formation sera dès lors divisé par deux), ces coûts sont adaptés selon le contexte (notamment : appel d'offres ou pas, nombre de jours de formation, nombre de sessions de formation).

Contrat et règlement : Une convention de formation est établie avant la formation. Elle précise le titre de la formation, ses dates, ses horaires et lieu, le déroulement de ladite formation, les dispositions légales ainsi que le devis et les modalités de règlement (délai maximum de 15 jours après réception de la facture).

Annulation ou report :

En cas de renoncement par le commanditaire à l'exécution de la convention prévue, dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de chacune des dates de formation, le commanditaire s'engage au versement du cout prévu par la convention de formation par journées non réalisées, à titre de dédommagement.

En cas de renoncement par l'Association AVEC DES MOTS MEDIATION à l'exécution de la convention prévue, dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de chacune des dates de formation, l'Association AVEC DES MOTS MEDIATION s'engage au versement du cout prévu par la convention de formation par journées non réalisées, à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle des journées de formation :

✓ Du fait de l'association AVEC DES MOTS MEDIATION : AVEC DES MOTS MEDIATION déduira sur le coût total de la facture les sommes correspondant au temps de formation prévu et non réalisé, chaque heure entamée étant considérée comme étant une heure de formation réalisée ;

✓ Du fait du commanditaire, celui-ci versera à l'association AVEC DES MOTS MEDIATION l'intégralité des sommes dues au titre des journées de formation qui n'aura pas pu être réalisées.

Reports de formation et réclamations : Toute demande de report et/ou toute réclamation est à faire par courrier à l'Association Avec des mots Médiation – 31 rue Paul Bert – 59260 HELLEMMES ou par courriel à avecdesmotsmediation@gmail.com, à l'attention de la responsable de la formation.

Protection des données : Les données personnelles communiquées par les participants ne sont pas diffusées et leur utilisation respecte les recommandations de la CNIL.

Différends éventuels : Si une contestation ou un différend survient, celui-ci pourra être exposé dans le cadre d'une médiation auprès d'un professionnel qualifié. Si le différend persistait, le Tribunal de LILLE sera seul compétent pour régler le différend.